Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Lad-cavalier, veuillez visiter :
capaladcavalier.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « lad-cavalier d'entraînement »
Épreuve E6

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-147 du 23 février 2016
Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « lad-cavalier d'entraînement ».

Épreuve Professionnelle E6

L'épreuve ponctuelle terminale E6 valide la capacité CP6 « Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments ».

Coefficient	*Elle affectée du coefficient 2.*
Forme	*L'épreuve prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée qui consiste à réaliser une opération de maintenance.* *L'épreuve se déroule de préférence dans un centre d'examen avec une écurie d'application.* *Le candidat* ***doit se présenter à l'épreuve avec ses équipements de protection individuelle (EPI) personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.*** *La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes comprenant un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.*
Évaluation	*L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de sciences et techniques des équipements (STE),* *– un professionnel du secteur des courses hippiques.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*